CROSS CYCLO-PEDESTRE

Vermassen et Ch. Vaast qui disputeront le 3 février à Paris, le Cross International nous ont rendu hier visite...

Nous eûmes hier dans l'après-midi le plaisir de recevoir en notre salle de rédaction les deux grands spécialistes de cross cyclo pédestre que sont Vermassen et Charles Vaast, tous deux des Halles Sportives Lilloises. L'on sait que les deux compères ont abondamment prouvé depuis le début de la saison, l'un dans la région parisienne, l'autre plus particulièrement chez nous une évidente supériorité...

Accompagnés de deux de leurs sympathiques dirigeants : MM. Albert Taquet et Georges Lefebvre, nos deux champions sont venus nous conter simplement, avec la bonhomie et la modestie que nous leur connaissons, les projets qu'ils ont actuellement en tête.

Camille Vermassen est au repos forcé depuis le 25 décembre, date à laquelle par la faute d'un spectateur il fit une chute à l'arrivée d'une épreuve. Des contusions au pied, au côté et à l'épaule en résultèrent mais ne seront bientôt plus qu'un souvenir... Le valeureux Belge a déjà repris modérément l'entraînement. Il est reparti hier soir à Paris et continuera pendant plusieurs jours une préparation methodique...

Sa foi dans le succès est entière mais sa joie serait complète si son concurrent et ami de club, le champion du Nord de la spécialité pouvait lui aussi réussir une belle performance.

A vrai dire, Charles Vaast, la désire de toute la force de son caractère opiniâtre. Il connaît admirablement ses possibilités... il sait où il va et ce qu'il veut... Si aucun inconvénient matériel ne se produit, nos deux spécialistes feront incontestablement parler d'eux le 3 février et ce sera justice.

Ajoutons que Charles Vaast s'embarquera vendredi pour la Capitale. Estimant sa préparation suffisante, il participera dimanche avec Vermassen au Cross International de Rambouillet, puis reconnaîtra soigneusement le parcours et pour peu que l'humidité règne... l'on verra ce que l'on verra !!!

Après une conversation dénotant à merveille le moral supérieur des deux ressortissants des « Halles », nos visiteurs prirent congé non sans que nous les ayons assurés pour eux et leurs coéquipiers de nos vœux les plus cordiaux et de ceux de tous les fervents nordistes de la « petite reine ».

De gauche à droite : *Charles VAAST, Champion du Nord de Cross cyclo pédestre ; G. LEFEBVRE, Dirigeant ; Camille VERMASSEN, de l'Equipe Nationale Belge et Albert TAQUET, Dirigeant, tous des Halles Sportives Lilloises.*

LES GAGNANTS DU SWEEPSTAKE LUXEMBOURGEOIS

Les prix de 500 francs

— SUITE —

064 473	série	F	064.595	série	C
064 651	»	F	064.754	»	B
064 842	»	F	064.865	»	B
064.953	»	D	064.985	»	B
065.005	»	E	065.025	»	A
065.136	»	B	065.257	»	F
065.259	»	B	065.282	»	F
065.292	»	B	065.406	»	B
065.447	»	A	065.486	»	C
065.897	»	C	066.031	»	C
066.059	»	E	066.163	»	E
066.223	»	D	066.301	»	A
066.315	»	D	066.465	»	F
066.487	»	F	066.489	»	D
066.538	»	F	066.573	»	C
066.695	»	E	066.703	»	C
066.751	»	F	066.821	»	F
066.866	»	E	066.888	»	E
066.923	»	C	067.081	»	D
067.129	»	A	067.193	»	A
067.273	»	D	067.323	»	F
067.349	»	A	067.355	»	E
067.422	»	B	067.450	»	F
067.460	»	A	067.494	»	B
067.597	»	D	067.620	»	D
067.649	»	A	067.742	»	E
067.812	»	F	067.833	»	E
068.193	»	C	068.230	»	A
068.257	»	D	068.328	»	C
068.365	»	D	068.481	»	E
068.507	»	A			
068.620	»	F	068.696	»	D
068.768	»	C	068.836	»	F
069.018	»	B	069.035	»	F
069.074	»	B	069.113	»	E
069.167	»	C	069.179	»	A
069.204	»	A	069.281	»	F
069.315	»	A	069.334	»	A
069.355	»	E	069.541	»	A
069.558	»	D	069.783	»	D
069.866	»	C	069.970	»	A
069.978	»	B	069.982	»	D
070.117	»	D	070.120	»	C
070.127	»	D	070.287	»	C
070.329	»	A	070.410	»	C
070.426	»	C	070.483	»	D
070.486	»	E	070.536	»	C
070.632	»	D	070.664	»	D
070.702	»	E	070.790	»	D
071.016	»	E	071.057	»	D
071.144	»	D	071.235	»	D
071.403	»	E	071.407	»	D
071.178	»	D	071.542	»	D
071.586	»	C	071.677	»	D
071.711	»	D	071.761	»	D
071.764	»	F	071.784	»	D
071.953	»	D	071.954	»	E
072.007	»	B	072.044	»	E
072.114	»	F	072.130	»	A
072.137	»	D	072.171	»	E
072.243	»	A	072.273	»	E
072.313	»	A	072.371	»	D
072.394	»	F	072.399	»	C
072.532	»	D	072.538	»	C
072.701	»	C	072.758	»	C
072.867	»	D	072.928	»	B
072.930	»	B	073.469	»	D
073.504	»	C	073.524	»	D
073.633	»	D	073.640	»	E
073.648	»	D	073.846	»	D
073.875	»	A	073.882	»	D
073.912	»	F	073.942	»	E
073.953	»	E	074.049	»	F
074.082	»	D	074.119	»	E
074.146	»	E	074.161	»	A
074.248	»	F	074.289	»	A
074.310	»	E	074.361	»	A
074.420	»	E	074.473	»	A
074.631	»	E	074.634	»	D
074.959	»	B	074.984	»	E
075.045	»	E	075.075	»	E
075.125	»	E	075.160	»	E
075.162	»	E	075.213	»	C
075.220	»	C	075.248	»	C
075.259	»	D	075.273	»	D
075.309	»	F	075.433	»	D
075.500	»	B	075.718	»	B
075.740	»	A	076.074	»	F
076.152	»	C	076.166	»	E
076.175	»	E	076.293	»	D
076.403	»	C	076.420	»	B
076.430	»	B	076.434	»	B
076.448	»	C	076.469	»	D
076.527	»	E	076.613	»	E
076.827	»	B	076.847	»	A
076.857	»	B	076.862	»	B
076.862	»	E	077.041	»	C
077.100	»	A	077.109	»	B
077.170	»	B	077.247	»	F
077.309	»	B	077.367	»	D
077.437	»	B	077.462	»	B
077.504	»	C	077.517	»	E
077.527	»	A	077.665	»	B
076.145	»	D	076.203	»	B
078 233	»	E	078.258	»	B
078 303	»	C	078.321	»	E
078.329	»	B	078.331	»	E
076.347	»	E	078.365	»	D
078.434	»	D	078.440	»	B
078.473	»	E	078.587	»	A
078.515	série	D	078.653	série	A
078.662	»	D	078.677	»	D
078.831	»	F	076.940	»	A
078.947	»	F	076.961	»	D
078.989	»	F	079.010	»	B
079.017	»	A	079.042	»	D
079.051	»	B	079.066	»	E
079.071	»	F	079.099	»	C
079.099	»	E	079.142	»	B
079.147	»	B	079.159	»	A
079.168	»	A	079.182	»	C
079.217	»	E	079.279	»	B
079.304	»	D	079.504	»	B
079.526	»	D	079.595	»	B
079.623	»	C	079.760	»	B
079.783	»	E	079.617	»	D
079.917	»	C	080.015	»	D
080.029	»	D	080.081	»	C
080.176	»	A	080.267	»	B
080.350	»	F	080.918	»	B
080.931	»	F	080.978	»	B
080.984	»	B	081.077	»	B
081.085	»	F	081.097	»	B
081.100	»	C	081.302	»	D
081.360	»	F	081.396	»	D
081.511	»	A	081.535	»	B
081.558	»	A	081.585	»	B
081.695	»	E	081.742	»	D
081.892	»	B	081.916	»	F
082.022	»	F	082.133	»	E
082.150	»	F	082.162	»	D
082.209	»	C	082.410	»	D
082.436	»	A	082.453	»	D
082.489	»	D	082.490	»	F
082.518	»	E	082.560	»	C
082.604	»	E	082.630	»	A
082.657	»	C	082.659	»	D
082.674	»	D	082.675	»	D
082.714	»	C	082.840	»	B
082.963	»	E	083.511	»	B
083.579	»	C	083.589	»	A
083.768	»	F	084.029	»	C
084.064	»	C	084.292	»	A
084.300	»	B	084.376	»	A
084.688	»	E	084.730	»	A
084.830	»	D	084.871	»	B
084.889	»	A	084.914	»	B
084.915	»	D	085.016	»	B
085.079	»	A	085.101	»	B
085.284	»	A	085.299	»	D
085.515	»	B	085.542	»	B
085.652	»	F	085.658	»	A
085.659	»	A	085.734	»	B
085.884	»	C	085.925	»	B
086.034	»	A	086.040	»	C
086.288	»	B	086.293	»	C
086.308	»	C	086.475	»	C
087.518	»	C	087.627	»	B
087.651	»	F	087.764	»	B
087.795	»	B	088.543	»	A
088.544	»	A	088.562	»	C
088.617	»	F	088.650	»	B
088.661	»	D	088.613	»	B
088.828	»	F	088.859	»	A
089.189	»	D	089.203	»	D
089.240	»	A	089.282	»	B
089.292	»	F	089.369	»	D
089.683	»	E	089.791	»	E
089.928	»	F	090.156	»	D
090.159	»	C	090.194	»	F
090 327	»	A	090.341	»	B
090.366	»	C	090.632	»	B
090.623	»	B	090.664	»	F
090.739	»	F	090.916	»	C
091.119	»	B	091.120	»	C
091.158	»	D	091.204	»	D
091.245	»	C	091.262	»	F
091.278	»	B	091.433	»	D
091.483	»	A	091.600	»	D
091.631	»	D	091.636	»	C
091.670	»	B	091.611	»	B
091.834	»	F	091.847	»	C
091.941	»	F	091.999	»	F
092.039	»	A	092.062	»	D
092.062	»	F	092.092	»	E
092.108	»	A	092.139	»	E
092.169	»	B	092.194	»	B
092.314	»	C	092.594	»	F
092.627	»	C	092.788	»	C
092.900	»	F	092.946	»	B
093.084	»	C	093.135	»	C
093.149	»	F	093.211	»	E
093.349	»	D	093.480	»	B
093.560	»	D	093.633	»	B
093.669	»	D	093.681	»	E
093.702	»	B	093.740	»	C
093.760	»	E	093.773	»	F
093.823	»	A	093.983	»	B
094.144	»	D	094.179	»	F
094.242	»	B	094.252	»	B
094.262	»	E	094.287	»	D
094.313	»	E	094.376	»	C
094.429	»	E	094.442	»	A
094.474	»	A	094.498	»	F
094.513	»	A	094.528	»	F
094.560	»	D	094.561	»	E
094.568	»	B	094.620	»	C
094.694	»	A	094.776	»	D
094.958	»	C	095.221	»	D
095.259	»	E	095.279	»	E
095.281	»	D	095.288	»	C
095.401	»	C	095.545	»	E
095.593	»	D	095.606	»	B

(A suivre).

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

LA DÉNATURATION DES BLÉS

De l' « Officiel » :

Le ministre de l'Agriculture,

Vu les arrêtés des 5 août, 24 août, 5 septembre, 11 octobre 1933, 6 février 1934, 30 décembre 1934, relatifs à la dénaturation des blés ;

Vu le décret du 29 décembre 1934 ;

Sur la proposition du directeur de l'agriculture,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 30 décembre 1934, visant la dénaturation des blés, est remplacé par les dispositions suivantes :

« La dénaturation des blés devra être effectuée par l'un des procédés suivants:

» a) Le blé subit d'abord un concassage suffisant pour 90 p. 100 au moins des grains soient éclatés ou brisés ; ainsi préparé, le blé est étendu en couche mince de 10 centimètre au plus.

» Il est ensuite arrosé avec une dissolution colorante contenant 2 grammes 50 de bleu de méthylène par litre d'eau. Cette dissolution est utilisée à raison d'un litre au moins par 100 kilos de blé à traiter.

» Elle est répandue sur le blé, en trois fractions au moins, à l'aide d'un pulvérisateur ou à l'aide de tout autre instrument assurant la division du liquide en pluie fine.

» Après chaque arroseage, le blé subit un pelletage énergique qui assure la dispersion du colorant sur les grains qui n'en ont pas reçu.

» Seul est autorisé pour la dénaturation du blé le bleu de métylène médicinal, en poudre ou en dissolution concentrée fourni gratuitement aux intéressés par l'Etat, par l'intermédiaire des agents chargés du contrôle des opérations ;

» b) La dénaturation du blé entier, non concassé, est poursuivie comme il est dit pour les blés concassés. »

Art. 2 — Le directeur de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 janvier 1935.

Emile CASSEZ.

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS 23. — **Viandes.** — Bœufs : Quartier derrière, 5 ; devant, 3.50; Aloyau, 8 : Cuisses, 3.75 ; Train entier, 6. — Veaux : 1re qualité, 10 ; 2e, 7.95 ; 3e, 6.45 ; Pan Cuisseau, 10.25. — Moutons : 1re, 12.75 ; 2e, 10.95 ; 3e, 8.45 ; Gigots, 15; Carrés parés, 20 ; Epaule, 8.50. — Porcs : 1re, 6.15 ; 2e, 5.10 ; Filets, 8.75 ; Jambons, 7.25 ; Lard, 3.75. — Beurres : Laiteries Normandie, 16.20 ; Charente Poitou Touraine, 16.50 ; Malaxés Normandie, 13 ; Malaxés Bretagne, 11.75. — Œufs : Picardie et Normandie, 450 ; Bretagne, 350 ; Poitou Touraine Centre, 520 ; Conserves 380; Outre-Mer, 290. — Fromages : Bria moyen, 125 ; Camembert Normandie, 220 ; Divers, 75 ; Lisieux, 325 ; Vrac, 285 ; Port Salut, 7 ; Gruyère et Comté, 525. — Volailles : Canards Rouennais, 10; Nantais, 10 ; Fermes, 7.75 ; Lapins morts, 9.10 ; Oies, 7 ; Poulets Nantais, 11.50 ; de Bresse, 15 ; Poules de Bretagne, 10. — Poissons : Barbues, 8.50 ; Bars, 13.50 ; Harengs Français, 0.75 ; Homards vivants, 21 ; Langoustes vivantes, 21.50 ; Maquereaux Français gros, 1.50 ; petits, 1.60 ; Merlans brillants, 2.75 ; ordinaires, 1.50 ; Morues salées, 3 ; Raies, 2.25 ; Sardines salées Bretagne et Fraîches, 10 ; Soles, 17; Marennes, 95 ; Portugaises, 22.50 ; Moules Isigny, 70.

A PARIS 23 — **Clôture.** — Blés : Disp. cote officielle, 78. — Seigles : Tous incotés. — Orges : Tendance sans affaires ; courant, 65 vend. ; proch., incoté ; mars, 65 achet ; 3 de fév, 3 de mars, 3 d'avril, 3 de mai, incoté. — Maïs : Tous incotés. — Avoines : Tendance irrégulière, disp. cote officielle, 46 ; courant, 44.75-45.25 ; proch. 46.50 payé ; mars 47.75 payé ; 3 de fév., 47.75 payé ; 3 de mars, 48.75 vend. ; 3 d'avril, 49.25-49 payé ; 3 de mai, 49.75 payé.

Sucres. — Tendance calme, courant, 194-194.50 payés ; proch., 195.50 payé ; mars, 196.50 payé payé ; 3 de fév., 196-196.50 ; 3 de mars, 197.50 payé ; 3 d'avril, 198-198.50 payés. Cote officielle, 194-195.

Alcools libres — Tous Incotés.

Huiles de Lin et Colza. — Incotées.

A PARIS, 23. — **Marché des Innocents.** — **Pommes de terre :** Tendance très calme, ensuisin du temps trop doux. Nouvelle hausse sur les Esterling. En commerce on cote approximativement aux 100 kilos marchandise en vrac sur wagon départ grands réseaux : Royale d'Orléans, 55-56 fr. ; Parisienne du Loiret, 50 ; Hérout Loiret, 85 ; Saucisse Rouge Bretagne grosse triée, 40-41 ; Toute Venante, 34-35 ; Saucisse du Loiret, 56 ; Maine-et-Loire, 42 ; Poitou, 45-46 ; Flouck Bretagne grosse triée, 50-52 ; Beauvais de la Sarthe 19-20 ; Wolthmann Seine-et-Oise, 22-23 ; Esterling du Nord, 60-63 ; Loiret, 53-54 ; Royale Kidney Marne 44 ; Loiret, 44 ; Early Sarthe, 48 ; Mayenne, 49-50 ; Touraine, 50-52 ; Ronde jaune Bretagne, 22-23 ; Sarthe, 26-27 ; Mayenne, 27-28 ; Loiret, 27-28 ; Hollande Bretonne, 32 ; Rosa de la Marne, 50-51 ; Ardennes ou Meuse, 52-53 ; Loire-et-Cher, 45-46 ; Loiret, 50-52 ; Côtes-du-Nord, 48-50 ; Morbihan, 46-47.

TRAIN SPÉCIAL pour le

CARNAVAL DE NICE

DÉPART LE 23 FEVRIER RETOUR LE 1er MARS

PRIX DU VOYAGE : 740 fr.

tout frais compris de Lille à Lille : chemin de fer, hôtel, repas, boisson, entrées aux fêtes, excursions en autocar, pourboires, taxes, repas en W.-R.

Pour tous renseignements et programmes détaillés, s'adresser au :

TOURISME FRANÇAIS

3, Rue Faidherbe, LILLE (Tél. 541.06)

Dernier délai d'inscription : 9 février

4255

MARCHÉS DES CAFÉS

LE HAVRE, 23. — **Clôture.** — Tendance calme. Ventes nulles ; Janvier, 142.75 ; février, 143.25 ; mars, 144.75 ; avril, 144.75; mai, 144.25 ; juin, 144.25 ; juillet, 144 ; août, 144 ; septembre, 144.25 ; octobre, 144.25 ; novembre, 144.25 ; décembre, 144.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Prévent, 22. — Beurre, 6.50 à 7.50 la livre ; œufs, 13 à 15 fr. le quarteron ; poulets 16 à 32 fr. la c. ; poules, 20 à 80 fr. la c. ; canards, 18 à 18 fr. p. ; canetons, 12 à 20 fr. la c. ; oies, 28 à 28 fr. p. ; dindes, 40 à 46 fr p. ; pigeons, 7 fr. la c. ; lapins, 7 à 20 fr. p. ; lapins de garenne, 7 à 11 fr. p. ; pommes de terre, 28 à 45 fr.; carottes 1.25 le k. ; choux, 1 fr. p. ; salades, 0.75 p. ; oignons, 1 fr. le k. ; artichauts 1.50 p poireaux, 0.75 la b. ; cresson, 0.50 la b. ; blé, 65 à 66 fr. les 100 kilos : avoine, 36-40 ; seigle, 50-52 ; escourgeon, 50-52 ; maïs, 70 fr. les 100 k.

A Lumbres, 23. — Porcs amenés, 130, tous vendus de 8.75 à 4.25 le k. ; truies amenées, 15, toutes vendues de 2.50 à 2.75 le k ; veaux amenés, 25 vendus de 4.50 à d fr. le k.

A Velenciennes, 23. — Beurre, 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 0.60 à 0.65 p. ; fromage blanc, 2 à 2.50 le k. ; hollande, 8 à 12 fr. le k. ; camemberts, 2 à 3 fr. p. ; maroilles, 5 à 8 fr. p. ; pommes de terre, 0.50 à 0.75 la k.; oignons, 1 à 1.25 le k. ; ails, 7 à 8 fr. le k ; carottes, 0.40 à 0.75 le k. ; poireaux, 1.25 à 2.25 la n. de 12 ; céleri, 1.25 à 1.50 le gros pied ; choux-fleurs, 2.50 à 3.50 p.; laitues, 0.75 à 1 fr. p ; épinards, 1.50 à 2 fr. le k. ; chicorée de Bruxelles, 0.80 à 1.25 le k ; pigeons, 10 à 11 fr. la c. ; jambons, 32 fr. le k. ; lard, 11 à 15 fr. le k. ; tripes, 5 à 5.50 le k. ; poulets vivants, 14 à 20 fr. p ; morts, 14 à 15 fr. le k. ; poules vivantes, 15 à 28 fr. p. ; mortes, 11 à 12 fr. le k. ; canards vivants, 14 à 18 fr p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; lapins vivants, 16 à 26 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; viande chevaline : contrefilet, 16 à 18 fr. le k. ; bifteack, 14 à 16 fr. le k. ; côte, pot-au-feu et jarret, 4 à 8 fr. le k.

LES REVENUS de L'AGRICULTURE

Tous ceux qui connaissent les questions agricoles et qui savent quelles sont les conditions d'existence des cultivateurs, et tout d'abord, les agriculteurs eux-mêmes, proclament l'insuffisance de la rémunération d'un travail pénible.

Mais on manque de chiffres à l'appui. Les comptabilités d'exploitations sont encore rares. Est-il possible d'évaluer en argent la légitimité des revendications rurales ?

Un essai d'estimation des revenus privés en France, a été tenté, pour 1932, par M. Dugé de Bernonville, sous-directeur de la statistique générale de France.

Ses évaluations ne peuvent être qu'approximatives, et l'auteur du travail en fait lui-même la critique. Il est cependant permis de tirer de ses calculs, qui sont d'une parfaite impartialité, des conclusions intéressantes.

Le total des salaires et traitements, revenus des valeurs mobilières et des propriétés bâties, revenus de l'agriculture, y compris le loyer de la terre, revenus du commerce, de l'industrie, des professions libérales, des pensions et retraites, était estimé pour 1932 à 206 milliards. Sur ce total, la rémunération du travail agricole était évaluée à 15,6 milliards ; et les revenus mixtes du travail et du capital associés (exploitations personnelles ou familiales) : 26,5 milliards ; soit en tout, 42.1 milliards de revenus agricoles.

Or, les populations rurales, qui touchent ainsi moins du quart et à peine plus du cinquième du revenu total de la France, comprennent près de la moitié de la population totale.

L'autre moitié touche donc à elle seule presque les quatre cinquièmes de ce revenu total. La rémunération moyenne du Français qui travaille la terre est ainsi trois fois moindre que la rémunération moyenne du Français qui fait n'importe quel autre métier.

On peut assurément contester la précision des chiffres : car rien n'est plus difficile à définir que le revenu et le calcul est naturellement impossible. Il n'en reste pas moins qu'ils donnent l'ordre de grandeur de la différence entre citadins et ruraux... et qu'ils s'accordent parfaitement avec les observations que chacun peut faire.

nesm

COMMENT J'AI ÉVITÉ D'Être OPÉRÉ de la PROSTATE

Seul un homme qui a éprouvé l'épouvantable supplice d'un désordre prostatique, peut se rendre compte de ma joie et de ma satisfaction quand j'en obtins un soulagement intégral et durable après que les remèdes internes, électricité et autres avaient failli. Menacé du danger d'une opération, j'eppris d'un chimiste l'existence d'une substance curative remarquable du nom de TOSANINE, obtenue de dépôts préhistoriques trouvés sur les rochers du Tyrol. Sous une forme comprimée et purifiée, la TOSANINE s'applique avec facilité directement sur la glande prostatique — sans douleur, sans trace, sans le moindre inconvénient. L'inflammation, l'enflure, et l'irritation causée par la pression de la prostate contre la vessie, sont éliminées en une seule nuit. L'urine s'évacue normalement et à des intervalles réguliers, sans souffrance, ni brûlure.

La force accrue des organes reproducteurs et de tout l'organisme donne une sensation nouvelle de vigueur juvénile, et rend au corps son activité, à l'esprit sa vivacité et sa lucidité. La TOSANINE ne coûte que peu, et elle s'obtient chez tout bon pharmacien. Un soulagement rapide est garanti dès la première boîte ou son prix vous sera remboursé. Des renseignements complets sur la TOSANINE — pourquoi et comment elle réussit, même lorsque tout autre remède a failli - vous seront envoyés GRATUITEMENT et sous pli discret, sur simple demande. Adresse: Pharmacie Vaurs, 72, Avenue Kléber, Service 3H, Paris.

LÉGUMES ET FRUITS

Pommes de terre Esterling Nord, 62 fr. vrac départ, ronde jaunes Creuse, 27 fr.; Auvergne, 27 ; Mayenne, 28 ; Bretagne, 22 ; Chardonnes, 16 ; Oignons St-Pol-de-Léon, 3? fr. logés départ ; St-Brieuc, 45 ; Auxonne 56 ; Carottes Loon, 7 fr. vrac ; Choux-fleurs St-Pol-de-Léon, 18-20 la douz. logés départ ; Laitues Perpignan, 12-14 le colis ; Frisées du Vaucluse, 4 fr. la douz.; Epinards, 90 fr. les 100 k. ; Pommes grenelles-Sarthe, 125, logées départ ; Reinettes, 170 fr. ; Vernagoux Haute-Vienne, 60 fr. logées départ.

MARCHÉS DES GRAINS

DE LILLE, DU 23 JANVIER 1935

Température. — Après quelques jours de gelées nocturnes et de froid assez vif la température s'est sensiblement relevée. Nous avons aujourd'hui un temps doux et humide qui devient défavorable à la récolte en terre, laquelle a grand besoin d'un temps froid et sec.

Blés. — Marché plus ferme et plus actif pour le blé libre avec peu d'offres. On pratique : 77 fr. franco gare acheteur taxe de 4 francs à déduire. En blés reportés également bonne demande.

Farines. — La Boulangerie ne traitant qu'au jour le jour cet article reste d'une vente assez laborieuse et est sujet à la concurrence d'éléments divers qui a pesé sur les cours d'une façon assez sensible. On cote aujourd'hui suivant marques de 138 à 146 fr.

Sons. — Peu d'affaires. On cote en disponible, 40 à 41 fr. en fabrication courante, 43 fr. en gros sons ; 4 de janvier, 39 fr. ; mars-avril, 38 fr. ; 4 de mai, 35-34.

Remoulages. — Inchangés. On cote en disponible, les remoulages blancs, 55 à 56 fr. ; les demi-blancs, 47 à 49 fr. et Bis, 40 à 45 fr.

Recoupettes. — On cote en disponible, 41 à 44 fr. suivant fabrication, le tout les 100 kilos brute nus départ Nord, Pas-de-Calais.

Orges et Escourgeons. — Le marché des grains de brasserie reste stationnaire, le courant d'affaires qui s'était dessiné la semaine dernière ne s'étant pas prolongé. Offres et demandes sont maintenant réduites à leur plus simple expression et il est probable que seul le retour du beau temps pourra modifier cette situation. Escourgeons et Afrique, marché peu animé, les besoins en ces sortes de grains s'équilibrant avec les offres sur un rythme assez lent. A l'étranger, marché soutenu. On cote : Orges de Beauce, 60 fr. départ Orges du Gâtinais, 61-61.50 départ. Orges de l'Aube, 60 fr départ. Orges de la Marne, 59 fr. départ. Orges de l'Aisne, 59 fr. départ. Escourgeons Aisne-Champagne, 53.50 départ, le tout en disponible. Orges Maroc, 42 fr. wagon Dunkerque.

Maïs. — Plus fermes. Nous avons enregistré cette dernière huitaine, une reprise d'environ deux francs malgré une consommation toujours très ralentie. Les cours à l'origine sont fermement tenus et laissent prévoir une hausse prochaine. On cote Indochine disponible, 46 fr. ; février, 47 fr. ; mars, 48.50 ; Annam disponible, 60 fr. ; Février, 62 fr. ; Maroc disponible 54 fr. ; Cinquantini disponible, 94 fr.

Riz. — Egalemant mieux tenus avec demande normale à cette époque où la consommation n'est jamais très active. On cote Bis Saïgon n. 1 disponible, 47.50 ; février, 49.50 ; Brieures 1 at 2 disponible, 44.50 ; février, 45 fr.

Seigles. — Tendance meilleure, offres très rares avec bonne demande suivie. On cote Seigles de Champagne disponible, 55 fr. départ Marne, 56 fr. Aisne.

Sarrazins. — Situation inchangée, peu de demande. On tient Sarrazins de Bretagne disponible, 54 fr. départ Bretagne.

Avoines. — Marché ferme, peu d'offres avec bonne demande. On cote jaunes-blanches, 44 fr. départ Somme ; blanches, 45 fr. départ Somme.

Pailles. — Bien tenues Pailles de blés en balles pressées, 130 fr. départ Nord, Pas-de-Calais. Pailles d'avoines en balles pressées, 125 fr. départ Nord, Pas-de-Calais.

Fourrages. — Calmes. Trèfles 1re ou 2e coupe en bottes, 41 fr. rendu. Luzerne 1re ou 2e coupe en bottes, 42 fr. rendu.

Cossettes de betterave. — Cote du Syndicat des fabricants de Lille : disponible, 66 fr ; livrable, 63 fr.

Houblons. — Marché ferme sur toute la ligne : Nord, sans changement ; Saas, hausse marquée. En houblons d'Alsace, forte demande de la part de l'Allemagne qui offre jusqu'à 900 francs ; Bourgogne, stock épuisé.

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

Superphosphate minéral de chaux « Kuhlmann » à base 14 % d'Acide Phosphorique soluble au at citrate d'ammoniaque.

NORD — Arts Dunkerque, 24.75 les 100 kilos ; Hazebrouck, 24.75 ; Lille, 25 ; Valenciennes, 25 ; Douai, 25.25 ; Aveanes, 25.25 ; Cambrai, 25.75, avec application sur ces prix d'une baisse de 1.20 les 100 kilos, consécutive au décret du 28 Avril 1934.

PAS-DE-CALAIS — St-Omer, 25.75 les 100 kilos ; St-Pol, 25.75 ; Béthune, 25.25 ; Boulogne, 26.25 ; Montreuil, 26.75 ; Arras, 26 fr. avec application du cre prix d'une baisse de 1.20 les 100 kilos, consécutive au décret du 28 Avril 1934.

Ces prix s'entendent franco toutes gares grands réseaux de ces arrondissements, par 10 tonnes minimum, logés en sacs de 100 kilos brut pour net perdus, autres conditions habituelles.

Nitrate de chaux ammoniacal « Kuhlmann » 16.50 % nitrique ; 1 % ammoniacal.

Janvier 82.50 les 100 k. ; février, 83.50 ; mars, 84.50 ; avril, 85 ; mai-juin, 85.50.

Nitrate de chaux 13 % d'Azote nitrique. — Réduction de 10.50 les 100 k. sur les prix du 15 5 %.

Nos prix s'entendent franco toutes gares grands réseaux Nord et Pas-de-Calais, par 10 tonnes minimum, logement en sacs imperméabilisés, réglés à 100 kilos brut.

Sulfate de fer neige. — 32 fr. les 100 k.

Sulfate de fer cristaux. — 30 fr. les 100 kilos.

Sulfate de cuivre neige. — 151.50 les 100 kilos.

Sulfate de cuivre cristaux. — 156.50 les 100 k., départ usine Nord, logement en sacs de 100 kilos brut pour net perdus.

Sulfate de soude aiguille industriel. — 41.50 les 100 kilos.

Sulfate de soude aiguille raffiné. — 44.50 les 100 kilos, logement en sacs de 100 kilos brut pour net perdus. Départ usine par 10 tonnes minimum.

MARCHÉ LIBRE

DE LILLE, DU 23 JANVIER 1935

Cours du disponible constatés par les Courtiers assermentés de la Bourse de Commerce de Lille.

Blé indigène, 75 kilos, 77 fr. rendu Lille ou parité ; Avoines blanches-jaunes, 49 rendu Lille ou parité ; Maïs Plata, incoté délivré Dunkerque ; Indochine, 45, délivré Dunkerque ; Maroc, 52, délivré Dunkerque ; Orges Algérie-Tunisie, 46.50, délivré Dunkerque ; Nitrate de Soude, 84.50 délivré Dunkerque ; Huile de lin, 150 fr. départ Nord-Pas-de-Calais ; Tourteaux de lin (grands formats), 70 fr. départ Normandie ; Graines de lin indigène, conditions du contrat du Syndicat Général (base 95% de pureté), incoté.

MARCHÉ LINIER

DE LILLE, DU 23 JANVIER 1935

Lins tellés. — En lins soviétiques, sinon quelques essais, les transactions sont pour ainsi dire nulles en raison du prix trop élevé des lins soviétiques, dont le BKKO se cote nominal à 54 livres or pour IVe groupe base 1re.

En lins Belges, le marché est inchangé. Les transactions restent assez actives dans les lins de qualité rouis à l'eau courante et moyenne.

Les qualités supérieures sont plutôt délaissées

En lins Français, les vendeurs restent toujours réservés en raison du peu de stocks existants. Le volume d'affaires est restreint, avec cours maintenus.

On cote rouis à terre moyens marchandise rendue : Berguez (moulin flamand), 630 ; Bretagne, (Côtes-du-Nord), 650 ; BKKO IVe groupe base 1re, 570 ; Courtral, 625.

Etoupes. — En étoupes de teillage, la demende reste aussi active. Toutefois les quantités disponibles chez les teilleurs sont peu importantes. En étoupes de peignage et d'importation, transactions nulles par suite des cours trop élevés.

File de Lin et d'Etoupes. — Les transactions restent limitées, le tissage ne traitant qu'au fur et à mesure de ses besoins immédiats.

On cote Chaîne n 30 : 250 ; n. 35 : 230 ; n. 40 : 220 ; n. 50 : 210 ; n. 60 : 200 le paquet de 100 écheveaux.

Trame n. 30 : 220 ; n. 35 : 205 ; n. 40 : 195 ; n. 50 : 185 ; n. 60 ; 180 le paquet de 100 écheveaux.

Tellas. — Les semaines de blanc sont commencées et on ne peut actuellement établir de pronostics quant à leur importance. En commerce courant, la clientèle ne traite que parcimonieusement.

Chanvres. — Les cours se maintiennent à l'origine. Les vendeurs sont très réservés et peu disposés à prendre des engagements à terme. Dans l'ensemble un bon petit courant d'affaires est constaté.

On cote : Naples Spago Extriss